

RELIGIONS

Constitution valaisanne: pas de consigne de vote

A l'approche de la votation populaire du 3 mars, l'Eglise catholique et l'Eglise réformée du canton du Valais ont décidé de communiquer ensemble: elles s'en remettent à la liberté de conscience de chacun.

JEUDI 18 JANVIER 2024 LUCAS VUILLEUMIER PROTESTINFO



Le château de Tourbillon à gauche et la Basilique de Valère à droite, à Sion. KEYSTONE / IMAGE D'ILLUSTRATION

VALAIS A propos du nouveau projet de Constitution élaboré en Valais, «les Eglises ne jugent pas opportun de donner une indication de vote». Dans un communiqué commun publié le 11 janvier, les Eglises catholique et réformée du canton du Valais renoncent en effet à se prononcer en vue de la votation finale prévue le 3 mars prochain.

Une décision qui s'inscrit dans le prolongement des travaux menés ensemble par les deux Eglises depuis quatre ans et qui ont permis de dégager de nombreux points communs, même si certaines variétés d'appréciation demeurent. En effet, Robert Burri, membre du Conseil synodal (exécutif) de l'Eglise réformée évangélique du canton de Vaud du Valais, confiait à Protestinfo en juin 2023 l'existence de «trois points plus ou moins problématique entre les deux Eglises».

Fin de vie «librement choisie»

Dans l'ensemble néanmoins, les deux Eglises saluent la manière dont sont envisagés leurs rapports avec l'Etat. Elles soulignent notamment la possibilité offerte par le texte d'exercer leur mission spécifique, «à la fois d'annonce de l'Evangile, d'accompagnement spirituel, et d'aide efficace aux personnes dans le besoin, quelles que soient leurs convictions religieuses».

En ce qui concerne cependant les «droits fondamentaux», les Eglises renvoient «à ce que chacun connaît des principes présidant à leur conception de la famille, de la fin de vie et de l'enseignement». Est-ce à dire qu'aucun consensus n'a été trouvé? «Effectivement, par rapport à la fin de vie, le positionnement de l'Eglise réformée est plus nuancé», exprime Gilles Cavin, actuel président de l'institution religieuse.

Les deux Eglises n'ont-elles donc jamais hésité à communiquer séparément? «Nous avons d'emblée voulu nous exprimer d'une seule voix, et nous sommes toujours parvenus à trouver des consensus dans nos formulations», renseigne aussi le chanoine Pierre-Yves Maillard, vicaire général du diocèse de Sion. «Nous avons travaillé main dans la main depuis le début des débats de la Constituante il y a quatre ans. Dès lors, il était logique de prendre une position commune dans le respect des diversités des deux parties», précise encore Gilles Cavin.

Évangélique mais pas politique

Et alors que chez les réformés vaudois et bernois, la question du positionnement politique des Eglises a récemment fait débat, ce refus de se positionner serait-il révélateur d'une certaine frilosité des Eglises valaisannes à s'engager politiquement? Pour Gilles Cavin, «si l'Eglise réformée estime important de rappeler les valeurs constitutives de notre société, ce n'est pas pour autant qu'elle doit prendre position en donnant des consignes ou des recommandations de vote». Et d'ajouter que «le rôle de l'Eglise est d'apporter un éclairage évangélique au débat lorsque cela est pertinent».

Côté catholique, Pierre-Yves Maillard avance encore que «les Eglises ont certes une parole politique à donner, mais pas partisane. Tous les membres d'une même Eglise n'ont d'ailleurs pas les mêmes opinions politiques.»

PROTESTINFO